

Image not found or type unknown



Congé maladie ordinaire fonction publique

Par **ANmary**, le **11/05/2015** à **16:41**

bonjour j'ai eu un arrêt maladie DU 15/11/2013 AU 16/01/2014 =2 Mois, puis j'ai eu un arrêt maladie ordinaire du 02/06/2014 AU 02/05/2015 pour le même problème (rupture de la coiffe épaule) je suis actuellement à mi temps thérapeutique pour 3 mois jusqu'au 01/08/2015, je dois subir une nouvelle opération a la main (chondrome)ai- je le droit de m'arrêter à nouveau ? ou bien vais je me retrouver en disponibilité ?